

AU RYTHME DE SAINT-HYACINTHE



BULLETIN MUNICIPAL
ÉTÉ 2026
VOL 42 N° 2

URBANISME

APPRENEZ-EN PLUS SUR LA
REFONTE DES RÈGLEMENTS
P. 4-5

LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX À VOTRE SERVICE

DÉCOUVREZ LE MÉTIER
D'ADMINISTRATEUR
DE RÉSEAUX
P. 7

RÈGLEMENTATION SAISONNIÈRE

FAITES DÉSORMAIS VOTRE
DEMANDE DE PERMIS EN LIGNE
P. 11



Profitez de la journée des résidents
pour visiter l'exposition agricole



Ville de
Saint-Hyacinthe

Technopole agroalimentaire

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE	3
—	
 SUJETS D'ACTUALITÉS	
REFONTE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME	4-5
NOUVELLES EN BREF	6
 PORTRAIT D'EMPLOYÉS	7
 URBANISME ET ENVIRONNEMENT	8
 SÉCURITÉ INCENDIE	9
 TRANSPORT EN COMMUN	10
 RÈGLEMENTATION	11
—	
FÊTE NATIONALE	12

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

450 778.8300
ST-HYACINTHE.CA

 VILLESTHYACINTHE

 VILLE SAINT-HYACINTHE

 VILLE DE SAINT-HYACINTHE

SERVICE DES REQUÊTES

450 778.1000
st-hyacinthe.ca/requetes

SÉANCES PUBLIQUES

Salle du Conseil
750, avenue de l'Hôtel-de-Ville

6 ET 21 MAI / 3 ET 17 JUIN
2 JUILLET / 5 AOÛT

À 18 h 30 et télédiffusées en direct
sur NousTV et sur Facebook.

st-hyacinthe.ca/seances-publiques

INDEX DES SERVICES MUNICIPAUX

UN SEUL NUMÉRO
POUR NOUS JOINDRE : 450 778.8300

Hôtel de ville > 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 17 h

Vendredi : 8 h 30 à 13 h

Veillez noter que certains services ferment à 16 h 30 du
lundi au jeudi. La cour municipale est fermée le vendredi.

Service de l'urbanisme et de l'environnement

Édifice René-Richer > 955, rue Morison

Lundi au jeudi : 8 h à 17 h

Vendredi : 8 h à 13 h

Service des loisirs

Centre aquatique Desjardins > 850, rue Turcot

Lundi au jeudi : 9 h à 12 h / 13 h à 17 h

Vendredi : 8 h 30 à 13 h

Services des travaux publics et du génie

Édifice Gaétan-Bruneau > 1000, rue Lemire

Lundi au jeudi : 8 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h à 13 h



ABONNEZ-VOUS À LA VERSION ÉLECTRONIQUE

Au rythme de Saint-Hyacinthe est un bulletin d'information conçu par
la Direction des communications et de la participation citoyenne de la
Ville de Saint-Hyacinthe.

Rédaction : Direction des communications et
de la participation citoyenne
Conception graphique : Hop Design stratégique
Infographie : Pika Design agence créative

Impression : Imprimerie Masko
Distribution : dans les lieux municipaux
st-hyacinthe.ca/bulletins-municipaux
Crédit photo couverture : François Larivière



Chères Maskoutaines,
Chers Maskoutains,

Je suis heureux de vous retrouver pour cette nouvelle édition de notre bulletin municipal pour vous partager nos principales réalisations des derniers mois et pour vous informer des projets à venir à Saint-Hyacinthe.

Dans cette édition, vous aurez l'occasion d'en apprendre davantage sur la refonte de nos règlements d'urbanisme. Un projet majeur pour le développement et le dynamisme de notre ville.

À l'approche de la saison estivale, nombreux sont ceux d'entre vous qui se préparent déjà à profiter pleinement de leurs espaces extérieurs. À Saint-Hyacinthe, nous encourageons l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement, comme la pelouse écologique. Pour en savoir plus, rendez-vous à la page 8.

N'oubliez pas de consulter également notre rubrique sur la réglementation saisonnière, notamment pour un rappel des horaires d'arrosage autorisés. Nouveauté cette année : il sera interdit d'arroser vos pelouses du 1^{er} juin au 31 août inclusivement. Veillez également à respecter les horaires autorisés pour le lavage des véhicules.

En terminant, je vous souhaite à toutes et à tous de passer un bel été et je vous invite à profiter de nos nombreuses installations sportives, culturelles ou de loisirs. Bonne lecture et j'espère avoir le plaisir de vous croiser lors de nos activités estivales!

André Beauregard
Maire de Saint-Hyacinthe

CALENDRIER PRINTEMPS-ÉTÉ 2026

4 au 8 mai > Collecte de gros rebuts (même journée que les résidus domestiques)

9 mai > Journée de l'arbre (1000, rue Lemire)

30 mai > Collecte des résidus domestiques dangereux (stade L.-P.-Gaucher)

6 juin > Fête de la pêche

23 juin > Fête nationale au centre-ville avec La Grand-Messe, hommage aux Cowboys fringants

29 juin au 3 juillet > Collecte de gros rebuts (même journée que les résidus domestiques)

13 juillet > 3^e versement des taxes municipales

27 juillet > Journée des résidents à l'Expo agricole

BEAUX MARDIS DE CASIMIR

30 juin > L'OPSH reçoit Marie-Élaine Thibert

7 juillet > QW4RTZ

14 juillet > RYMZ et ses invités

21 juillet > Classe Moyenne

4 août > Noir Silence

11 août > Ariane Moffatt

18 août > Jay Scøtt



REFONTE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME



À l'automne 2022, la Ville de Saint-Hyacinthe a entrepris une révision complète de son Plan et de ses règlements d'urbanisme. Il s'agit d'une démarche majeure pour l'avenir de notre territoire et pour la qualité de vie de celles et ceux qui y habitent.

L'urbanisme peut sembler technique. Pourtant, il touche directement notre quotidien : la rue devant chez nous, les commerces que nous fréquentons, les espaces verts que nous utilisons, les types de logements qui s'implantent dans nos quartiers.

Cette révision s'est amorcée en deux étapes distinctes.

ÉTAPE 1 : DÉFINIR LA VISION

Nous avons d'abord travaillé sur le Plan d'urbanisme. Ce plan représente la vision d'ensemble : comment souhaitons-nous que notre ville évolue? Où consolider nos quartiers? Comment protéger nos milieux naturels? Comment mieux intégrer commerces, industries et logements? Il établit les grandes orientations qui guideront notre développement.



ÉTAPE 2 : TRADUIRE LA VISION EN RÈGLES CONCRÈTES

Nous sommes maintenant à l'étape des règlements d'urbanisme. Si le plan d'urbanisme nous indique où nous voulons aller, les règlements précisent comment nous allons y arriver, dans le détail. Concrètement, nous travaillons sur neuf règlements, qui se divisent en deux grandes catégories : les règlements normatifs et les règlements discrétionnaires.

1. Les règlements normatifs

Les règlements normatifs établissent des règles claires et précises. Ils ne laissent pas place à l'interprétation : on applique la règle telle qu'elle est écrite.

Ils concernent notamment :

- **le zonage** : les types de bâtiments permis, les usages autorisés, le verdissement, le stationnement, etc.;
- **le lotissement** : la taille des terrains, la dimension des types de rues, des sentiers piétonniers et cyclables;
- **la construction** : les normes de sécurité et les exigences techniques;
- **les permis et certificats** : ce qui nécessite un permis ou un certificat, les responsabilités, le contenu des demandes et le traitement des dossiers.

Dans ces cas, la règle est généralement simple : c'est conforme ou ce ne l'est pas.

2. Les règlements discrétionnaires

Les règlements discrétionnaires permettent une analyse de certains projets. Ils servent à évaluer des demandes en fonction d'objectifs et critères précis.

Ils incluent notamment :

- les dérogations mineures;
- les démolitions d'immeubles;
- les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);
- les usages conditionnels.





Dans ces cas, chaque projet est étudié selon des objectifs et critères établis, afin d'assurer un équilibre entre le développement et la qualité du milieu de vie.

POURQUOI EST-CE SI COMPLEXE?

D'abord, soyons transparents : l'urbanisme est un domaine technique. Il comporte plusieurs règles, termes spécialisés et abréviations qui peuvent sembler difficiles à comprendre. Ensuite, la complexité vient aussi du fait que les décisions en urbanisme s'inscrivent dans un cadre à plusieurs niveaux. Nos règlements municipaux doivent être conformes à notre plan d'urbanisme. Notre plan doit respecter le schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains.



Et ce schéma doit lui-même s'inscrire dans les lois et orientations gouvernementales. Cela signifie que la Ville dispose d'une marge de manœuvre pour adapter les règles à sa réalité locale, mais toujours à l'intérieur d'un cadre légal précis. On peut illustrer ce fonctionnement comme un ensemble de poupées russes : chaque niveau s'emboîte dans le précédent, et l'ensemble doit être cohérent et harmonisé.

CONSULTATIONS CITOYENNES



Comme expliqué plus haut, nos équipes travaillent maintenant à la rédaction des nouveaux règlements. La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit une seule assemblée de consultation obligatoire avant l'adoption des règlements. Nous respecterons évidemment cette exigence. Toutefois, nous avons choisi d'aller plus loin que ce que la loi prévoit.

Ainsi, en avril, les citoyens ont été invités à participer à quatre soirées de consultations publiques sur des thématiques liées à certains enjeux.

La soirée du jeudi 9 avril a été consacrée aux commerces et industries pendant laquelle ont été abordées la cohabitation entre les usages commerciaux, industriels et résidentiels, ainsi que les règles qui encadrent leur implantation sur le territoire. Celle du 16 avril a porté sur la mobilité active, les aires de stationnement, la gestion des surfaces perméables et les enjeux liés aux îlots de chaleur. Lors de la soirée du 23 avril consacrée au logement, les règles concernant les unités d'habitation accessoires, les résidences bigénérationnelles, l'adaptabilité des logements et la démolition d'immeubles ont été discutées. Cette série de consultations s'est terminée le 30 avril avec comme sujet la densification. Celle-ci a permis de préciser les secteurs ciblés au Plan d'urbanisme pour la densification et d'échanger sur les enjeux de requalification et d'harmonisation avec les quartiers existants de plus faible densité. À la suite de ces consultations, les projets de règlements ont été déposés lors de la séance publique du lundi 4 mai.

À VENIR

Une assemblée publique de consultation, prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, se tiendra le jeudi 21 mai à 18 h 30 au centre aquatique Desjardins, situé au 850, rue Turcot. L'adoption finale des règlements est prévue lors de la séance ordinaire du lundi 15 juin. Si vous avez manqué les consultations citoyennes, vous pouvez encore assister à l'assemblée publique du 21 mai prochain.

Les choix que nous faisons en matière d'urbanisme ont un impact durable sur notre ville, influençant son développement, son dynamisme et la qualité de vie de l'ensemble de la communauté.

Une dernière étape aura lieu à l'automne 2026 avec l'ouverture du registre référendaire.

Pour plus d'information, vous êtes invités à visiter la page dédiée sur le site Internet de la Ville au st-hyacinthe.ca/revision-urbanisme.



NOUVELLES EN BREF

SAINT-HYACINTHE DÉVOILE UNE NOUVELLE PLATEFORME NUMÉRIQUE DÉDIÉE À L'ART PUBLIC

La Ville de Saint-Hyacinthe a lancé, le 27 février dernier, un microsite consacré à la mise en valeur des 16 œuvres de sa collection d'art public. Réalisé en collaboration avec EXPRESSION, Centre d'exposition de Saint-Hyacinthe, ce nouvel espace numérique et éducatif s'inscrit dans l'Entente de développement culturel conclue avec le ministère de la Culture et des Communications.

Le site propose un catalogue numérique qui rend la collection municipale accessible en tout temps. Grâce à une interface simple et intuitive, les citoyens peuvent découvrir les œuvres qui enrichissent les parcs, les espaces publics et les bâtiments municipaux. Chaque pièce est accompagnée d'une fiche détaillée présentant l'artiste, sa démarche, le contexte de création, la signification de l'œuvre ainsi que son emplacement.

L'expérience est enrichie par des photos panoramiques et des capsules vidéo permettant d'explorer les œuvres autrement. Un album jeunesse numérique, conçu pour les familles et les écoles, complète l'offre et favorise la médiation culturelle auprès des plus jeunes.



De gauche à droite : Jeannot Caron, Audrey Renaud, Étienne Rocheleau, André Beaugard, Manon Trépanier, Nathalie Croteau, Andreea Bargoveanu, Claude Millette, Maurice Parent et Martin Durette.

Dès l'été, des panneaux avec codes QR installés près des œuvres donneront accès au contenu du microsite : art-public.st-hyacinthe.ca.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-HYACINTHE MET LA PARTICIPATION CITOYENNE AU CŒUR DES PROJETS URBAINS

Animée par une volonté de dialogue et de transparence, la Ville de Saint-Hyacinthe annonce la mise en place d'un nouveau processus consultatif ponctuel afin d'impliquer la population en amont des décisions liées aux grands projets urbains. Cette initiative vise à favoriser des projets mieux compris, mieux intégrés au milieu de vie et développés dans le respect des besoins et des réalités du territoire.

Cette nouvelle initiative s'inscrit en amont du processus formel prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Il s'agit donc d'une démarche complémentaire, qui vise à enrichir les échanges, à diversifier les moyens de participation citoyenne et à bonifier la prise de décision.

Mise sur pied d'un comité de consultation citoyenne

Les consultations seront menées par le nouveau comité de consultation citoyenne pour les grands projets urbains. Celui-ci regroupera trois citoyens, trois élus et trois membres de l'administration municipale. Bien que le Conseil conserve sa responsabilité décisionnelle, les recommandations issues des consultations feront l'objet d'une analyse et d'un retour public. Pour plus de détails, consultez le communiqué st-hyacinthe.ca/consultations-projets-urbains



LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX À VOTRE SERVICE

JEAN-PHILIPPE BELLAVANCE ET MICHAËL DUQUETTE ADMINISTRATEURS RÉSEAUX À LA DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

En poste à la Ville de Saint-Hyacinthe depuis 2021, ils travaillent tous deux au sein de la Direction des technologies de l'information. Leur rôle est de gérer et de maintenir les infrastructures informatiques de la Ville, comme les serveurs, le stockage de données, les sauvegardes et les réseaux. Ils participent à plusieurs projets d'implantation et de modernisation, notamment l'installation de nouveaux équipements, la migration de serveurs et l'amélioration de la cybersécurité.

Ce qu'ils apprécient dans leur travail, c'est la diversité des projets et leur impact concret. Chaque amélioration ou résolution de problème aide directement les employés municipaux à mieux accomplir leurs tâches et à offrir de meilleurs services aux citoyens. Ils rappellent que derrière chaque service municipal se trouve une infrastructure technologique essentielle, qui doit être fiable et performante.

« Étant natif de Saint-Hyacinthe, je suis aussi particulièrement fier des projets qui ont un impact direct sur les citoyens, comme le Wi-Fi public que nous avons implanté pour répondre à un besoin spécifique des bibliothèques, mais qui s'est depuis élargi et continuera de le faire dans le futur. », confie Jean-Philippe.



Leur travail comporte plusieurs défis importants. Les systèmes qu'ils gèrent doivent être disponibles en tout temps, car ils soutiennent des opérations critiques. De plus, les menaces en cybersécurité évoluent constamment, ce qui exige une vigilance continue et une planification rigoureuse.

Michaël est particulièrement fier d'avoir mené à bien les migrations d'applications critiques depuis des serveurs vieillissants. Ces projets ont permis de transformer des environnements complexes en une infrastructure plus claire, performante et sécurisée.



SAVIEZ-VOUS QUE?

La sécurité informatique à la Ville c'est 2 000 capteurs de surveillance, 40 unités de secours interconnectées et 2 500 adresses IP sécurisées.

« En améliorant la communication entre nos systèmes, nous avons non seulement gagné en efficacité, mais aussi offert un service plus fiable et de meilleure qualité aux employés ainsi qu'aux citoyens. », ajoute-t-il.



Pour réussir dans ce domaine, Jean-Philippe et Michaël estiment qu'il faut avoir un bon esprit d'analyse, aimer résoudre des problèmes et faire preuve de rigueur. Une mentalité d'amélioration continue est aussi essentielle afin de rendre les systèmes plus performants, fiables et sécuritaires.

Leur travail n'est peut-être pas visible, mais Jean-Philippe et Michaël contribuent grandement à faciliter celui des employés municipaux grâce à des réseaux efficaces et sécuritaires. Ils permettent aussi aux citoyens de profiter d'un accès gratuit à Internet un peu partout dans la ville.



SECTION ENVIRONNEMENT

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Matières recyclables : les surplus à l'extérieur du bac sont permis seulement à la première collecte après le 1^{er} juillet ainsi qu'à la première collecte après la période des Fêtes. Les surplus ne sont jamais autorisés pour le service en conteneur.

Résidus domestiques dangereux : la première collecte a lieu le samedi 30 mai face au 900, rue Turcot (Stade L.-P.-Gaucher), de 8 h 30 à 16 h 30.

Collecte d'encombrants : du 4 au 8 mai et du 29 juin au 3 juillet. Les encombrants acceptés doivent être bien placés en bordure de la voie publique. Ce service est offert pour les bâtiments de six logis et plus qui ont leur collecte régulière d'ordures en cour arrière.

Pour plus de détails sur ces sujets, consultez le site Internet de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) riam.quebec, ou appeler au 450 774.2350.

LE DÉFI PISSENLITS

Le pissenlit est l'une des premières fleurs à fleurir au printemps au Québec et offre rapidement le nectar essentiel aux pollinisateurs. Encore cette année, la Ville de Saint-Hyacinthe participe fièrement au Défi Pissenlit. En 2026, 12 emplacements de la ville contribueront au mouvement.

Nous vous invitons également à relever le défi à la maison en tondant votre pelouse seulement lorsque les pissenlits seront devenus blancs. Un geste simple qui aide à soutenir les insectes pollinisateurs responsables de 35 % de notre garde-manger.



Tant que les pissenlits
sont en fleurs :
ON LAISSE POUSSER



Quand les pissenlits
deviennent blancs :
ON PEUT TONDRE

ENTRETIEN DES TERRAINS VACANTS

De nouvelles dispositions quant à l'entretien des terrains vacants ont été adoptées cette année.

Le propriétaire, locataire ou occupant doit effectuer, chaque printemps, un nettoyage complet de tout terrain vacant, incluant le remplissage des trous et le nivelage des amas de terre présents sur le terrain.

De plus, il doit en tout temps maintenir un périmètre de propreté sur l'ensemble du pourtour du terrain, d'une largeur minimale de deux mètres, où la hauteur des herbes ne peut dépasser 30 centimètres. Pour le reste du terrain, aucune hauteur d'herbe n'est désormais exigée. Il est encouragé de laisser pousser la végétation afin de favoriser la présence des pollinisateurs, de réduire l'érosion des sols et l'émission de poussière, ainsi que de soutenir la biodiversité. L'ensemencement de pré fleuri ou de trèfles est également recommandé, puisqu'il diminue les besoins d'entretien et réduit les coûts liés à la tonte.

Le terrain doit également être exempt, en tout temps, d'herbe à poux et de bardane.

ENTRETIEN DES PROPRIÉTÉS CONSTRUITES

En 2026, la hauteur maximale permise des herbes sur une propriété construite est passée de 15 à 30 cm.

RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET ENTRETIEN DE VOTRE PELOUSE

Le règlement interdisant l'usage des pesticides à des fins esthétiques demeure en vigueur pour une troisième année.

Les citoyens qui doivent contrôler ou éliminer une plante nuisible présentant un danger pour la santé ou l'environnement ou qui font face à une infestation persistante peuvent obtenir un permis temporaire d'utilisation de pesticides, mais seulement après avoir tenté sans succès toutes les autres alternatives respectueuses de la santé et de l'environnement. Les alternatives devant être tentées incluent la lutte antiparasitaire intégrée et l'application de pesticides à faible impact.

st-hyacinthe.ca/pesticides



Toute application de pesticides par autrui devra être réalisée par un entrepreneur enregistré par la municipalité.

Ville de
Saint-Hyacinthe
Technique agricole



PRÉVENTION INCENDIE

BILAN DES INCENDIES 2025 : PRÉVENIR POUR MIEUX PROTÉGER

Chaque année, votre Service de sécurité incendie analyse les incendies survenus sur le territoire. L'objectif est simple : mieux comprendre ce qui se passe... pour mieux prévenir et protéger la population.

CE QU'IL FAUT RETENIR DE 2025

En 2025, **138 incendies** ont été recensés sur le territoire.

Ce nombre demeure **stable**, mais certaines tendances attirent notre attention :

- plus d'incendies d'herbes et de végétation (conditions météorologiques);
- moins d'incendies de déchets, grâce aux actions de prévention.

Bonne nouvelle : **le taux d'incendies par habitant est en baisse**, ce qui signifie que les efforts de prévention portent leurs fruits.

LES INCENDIES SURVIENNENT SURTOUT À LA MAISON

La majorité des incendies touche le milieu résidentiel.

Cela veut dire que les **gestes du quotidien font toute la différence** :

- surveiller les aliments lors de leur cuisson;
- entretenir les appareils électriques;
- être vigilant avec les sources de chaleur.

LES PRINCIPALES CAUSES D'INCENDIE

Les incendies ne sont pas dus au hasard. Dans la majorité des cas, il s'agit :

- de problèmes électriques ou mécaniques;
- d'inattention ou erreur humaine;
- de mauvaise utilisation de matériaux ou d'appareils.

En résumé : beaucoup d'incendies peuvent être évités.

AVERTISSEURS DE FUMÉE : ENCORE DU TRAVAIL À FAIRE

Un constat préoccupant ressort de l'analyse.

Plus de la moitié des bâtiments incendiés n'avaient pas d'avertisseur fonctionnel.

Et pourtant...

Un avertisseur de fumée peut **sauver des vies** en donnant les précieuses secondes pour évacuer.

À retenir :

- installez un avertisseur à chaque étage;
- vérifiez-le régulièrement;
- remplacez les piles au besoin.

DES PERTES IMPORTANTES... MAIS DES INTERVENTIONS EFFICACES

En 2025, les incendies ont causé près de 20 M\$ en dommages, principalement en raison de **deux incendies majeurs**, dont environ 9 M\$ en pertes de bâtiments et près de 5 M\$ en pertes de contenu.

Cependant, grâce à la rapidité des pompiers :

96 % de la valeur des bâtiments a été protégée.

Cela démontre l'efficacité des interventions et l'importance d'agir rapidement.

PRÉVENIR, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

Le Service de sécurité incendie poursuit ses efforts pour améliorer la sécurité :

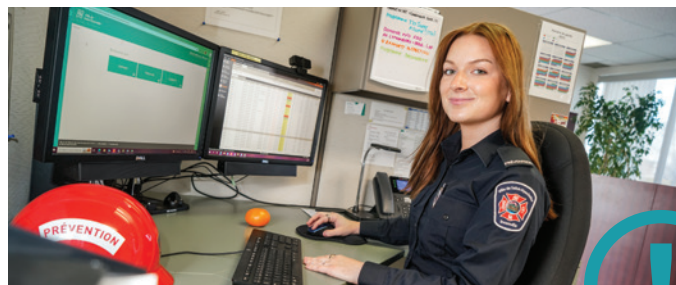
- visites de prévention;
- sensibilisation du public;
- inspections des bâtiments.

Mais, la prévention commence à la maison.

DES GESTES SIMPLES QUI SAUVENT DES VIES

Voici quelques actions essentielles :

- vérifier ses avertisseurs de fumée;
- ne jamais laisser la cuisson sans surveillance;
- éviter de surcharger les prises électriques;
- entretenir ses appareils et systèmes de chauffage;
- avoir un plan d'évacuation.



SAVIEZ-VOUS QUE?

Un avertisseur de fumée fonctionnel peut vous donner les précieuses secondes nécessaires pour évacuer en cas d'incendie... et ainsi sauver des vies.

ENSEMBLE, ON PEUT FAIRE LA DIFFÉRENCE

La majorité des incendies peuvent être évités. En adoptant des comportements sécuritaires, vous contribuez à protéger votre famille, votre maison et votre communauté.

VOTRE SÉCURITÉ, NOTRE PRIORITÉ!

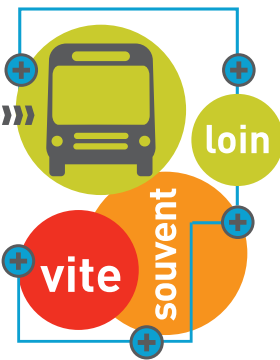


SERVICES OFFERTS À SAINT-HYACINTHE

TRANSPORT LOCAL

Procurez-vous votre carte Matawan en ligne au st-hyacinthe.ca/horaire-dautobus ou dans les points de service suivants : la MRC des Maskoutains, les Galeries St-Hyacinthe et la Tabagie Mondor (554, avenue Mondor). Il est toujours possible de se procurer des billets avec monnaie exacte à bord des autobus.

TRANSPORT URBAIN+



Tarifs 2025	Réduit (étudiants et 65 ans et +)	Régulier	Mode de paiement
Passage simple	3,75 \$	3,75 \$	Billet unitaire papier ou argent comptant à bord avec monnaie exacte
Dix passages	20 \$	30 \$	Carte Matawan
Abonnement mensuel	50 \$	80 \$	Carte Matawan
Enfant de moins de 11 ans* *si accompagné d'un adulte détenteur d'un titre de transport valide (maximum de 3 enfants par adulte)	Gratuit	Gratuit	
Lundi au vendredi (10 h à 15 h et après 18 h)	Gratuit	Gratuit	
Samedi et dimanche (en tout temps)	Gratuit	Gratuit	

st-hyacinthe.ca/transport-collectif

579 225.2110

TRANSPORT RÉGIONAL

exo

exo.quebec
450 464.6174

Circuit	Destination
25	Gare Mont-Saint-Hilaire
30	Stationnement incitatif de Sainte-Julie
200	Terminus Longueuil
300	Terminus Brossard (REM)

TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF RÉGIONAL



	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Transport adapté			
Passage simple	3,75 \$	4,25 \$	4,75 \$
Carte 10 passages	30 \$	35 \$	42 \$
Carte mensuelle	80 \$	120 \$	140 \$
Transport collectif			
Passage simple	4,25 \$	4,75 \$	5,25 \$
Carte 10 passages	37,50 \$	42,50 \$	47,50 \$
Carte mensuelle	120 \$	140 \$	160 \$

AUTOBUS LOCAL
GRATUIT
EN PÉRIODE HORS POINTE

SAMEDI
ET DIMANCHE
EN TOUT
TEMPS



LUNDI AU VENDREDI
10 H À 15 H ET
APRÈS 18 H





RÈGLEMENTATION SAISONNIÈRE

Pour plus d'information sur les règlements municipaux, consultez la section services aux citoyens au st-hyacinthe.ca.

RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

La préservation des ressources en eau est une priorité pour la Ville de Saint-Hyacinthe. Afin d'assurer une gestion durable de cette ressource essentielle, la Ville prolonge l'interdiction d'arrosage des pelouses et renforce la réglementation sur l'utilisation de l'eau potable. **Ainsi, du 1^{er} juin au 31 août, il sera interdit en tout temps d'arroser les pelouses sur le territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe.** Nous vous présentons ci-dessous un aide-mémoire concernant les grandes lignes du règlement. Si vous souhaitez en apprendre davantage, consultez notre site Internet au st-hyacinthe.ca/eau.

Horaire d'utilisation extérieure de l'eau potable		Automatique	Manuel	Mécanique
Arrosage de pelouse ou de végétaux				
Adresse civique paire : jours pairs du calendrier Adresse civique impaire : jours impairs du calendrier				
Arrosage d'un jardin, potager, boîte à fleurs, jardinière, plate-bande, arbres et arbustes	Manuel : Autorisé en tout temps Mécanique et automatique : Autorisé de 6 h à 8 h et de 19 h à 21 h, selon l'adresse			
Arrosage d'une haie Automatique, manuel ou mécanique	Autorisé de 6 h à 8 h et de 19 h à 21 h, selon l'adresse			
Arrosage de la pelouse Automatique, manuel ou mécanique	Interdit du 1^{er} juin au 31 août inclusivement En dehors de la période d'interdiction, autorisé de 6 h à 8 h et de 19 h à 21 h, selon l'adresse			
Nouvelle pelouse et nouvel aménagement paysager Automatique, manuel ou mécanique	Autorisé, sur l'obtention d'un permis, de 6 h à 8 h et de 19 h à 21 h, tous les jours, pendant 15 jours			
Lavage de véhicules routiers				
Lavage de véhicules à usage personnel Manuel	Autorisé du lundi au vendredi de 7 h à 9 h et de 19 h à 21 h, selon l'adresse Autorisé en tout temps les samedis, dimanches et jours fériés			
Lavage de surfaces diverses				
Lavage d'un patio, de fenêtres et de murs extérieurs Lavage d'une entrée charretière, d'un stationnement ou d'un trottoir Manuel	Autorisé deux fois par année entre le 15 avril et le 31 mai ainsi que du 1 ^{er} au 31 octobre* Interdit en tout temps* *Ou autorisé lors de travaux avec l'obtention d'un permis			
Remplissage				
Remplissage de piscine et spa	Interdit de 6 h à 9 h et de 16 h à 19 h (sauf nouvelle installation)			
Bassins paysagers	Interdit de 6 h à 20 h			

Pendant la période d'interdiction d'arrosage des pelouses, la Ville de Saint-Hyacinthe augmentera le nombre d'inspecteurs présents sur le territoire afin de s'assurer que les règles sont respectées. Il est important que chacun fasse attention pour protéger l'environnement et éviter une amende minimale de 200 \$.



PERMIS

AVANT D'ENTREPRENDRE UN PROJET DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION OU D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN

Vous devez vérifier si vous avez besoin d'un permis ou d'un certificat afin que vos travaux respectent les lois et réglementations en vigueur applicables au niveau municipal, régional, provincial et fédéral. En l'absence d'un tel permis ou certificat en votre possession, vous êtes passible d'une amende d'un minimum de 200 \$ plus les frais.

Pour plus d'information ou pour compléter votre demande de permis en ligne, rendez-vous au st-hyacinthe.ca/permis-construction

Fête
nationale
du Québec

La Grand-Messe

Hommage aux Cowboys Fringants

20h



Feu d'artifice

22 h

Fête familiale



18 h à 21 h 30

23
juin

Barbeaux

22 h 30



Activités gratuites, dès 18 h
au parc Casimir-Dessaulles

En partenariat avec :

Québec



Canada

Ville de
Saint-Hyacinthe
Technopole agroalimentaire